

Chapitre 2

Rendre l'économie plus flexible pendant la phase de rattrapage

Comme dans les autres pays en phase de rattrapage, l'inflation va probablement rester élevée sous l'effet de la convergence nominale. Pour mieux parer au risque d'une augmentation excessive des salaires pendant la période de convergence et pour développer le potentiel d'adaptation aux chocs macroéconomiques, il est indispensable que les marchés du travail et des produits soient flexibles. On examine dans ce chapitre les trois principaux domaines où des progrès sont nécessaires. En premier lieu, il faudrait préserver la souplesse en matière de rémunérations, en évitant de relever fortement le salaire minimum et en mettant fin à la règle d'extension des conventions collectives salariales. En deuxième lieu, la concurrence devrait être renforcée, surtout dans les professions libérales, où il faudrait assouplir les conditions d'entrée et d'exercice. Il conviendrait aussi d'étendre à ces professions le système de guichet unique déjà en vigueur pour les petites entreprises. En troisième lieu, on pourrait obtenir d'importants gains de productivité en utilisant davantage les technologies de l'information et de la communication (TIC). Il est impératif pour cela de supprimer les obstacles au développement du commerce électronique et de passer rapidement à l'administration électronique.

Au cours des dix dernières années, l'économie slovaque a comblé une partie de l'écart de PIB par habitant avec les économies de l'OCDE les plus avancées. Le rattrapage du niveau de vie a été particulièrement rapide depuis l'entrée dans l'UE, en 2004, grâce à un taux de croissance annuel moyen de 7½ pour cent de 2004 à 2007. Cette expansion vigoureuse s'est appuyée sur de vastes réformes structurelles et sur les abondantes entrées d'investissements étrangers directs qu'elles ont suscitées. Néanmoins, le niveau de vie reste bien inférieur à la moyenne de la zone euro. Au fur et à mesure que le PIB par habitant se rapproche du niveau des économies les plus avancées, les prix suivent la même tendance et il en résulte un rythme d'inflation qui demeurera assez élevé dans l'avenir prévisible. Comme on l'a vu au chapitre 1, ce différentiel d'inflation positif vis-à-vis de la moyenne de la zone euro risque de déclencher un cycle expansion récession.

Il est essentiel de rendre l'ensemble de l'économie plus flexible pour empêcher l'apparition d'un cycle de cette nature. Tout d'abord, la souplesse du marché du travail et des marchés de produits est nécessaire pour faire face aux chocs conjoncturels. C'est d'autant plus important qu'il n'y a plus de politique monétaire indépendante pour amortir éventuellement ces chocs. Ensuite, une plus grande flexibilité des marchés de produits générera des gains de productivité qui devraient contribuer à écarter le risque d'une progression trop rapide des coûts salariaux pendant la phase de convergence. En dépit des avancées notables réalisées ces dernières années sur le plan de la flexibilisation du marché du travail et des marchés de produits, une marge très importante d'amélioration subsiste, d'autant plus que certains progrès antérieurs ont été affaiblis par de récents changements de la législation.

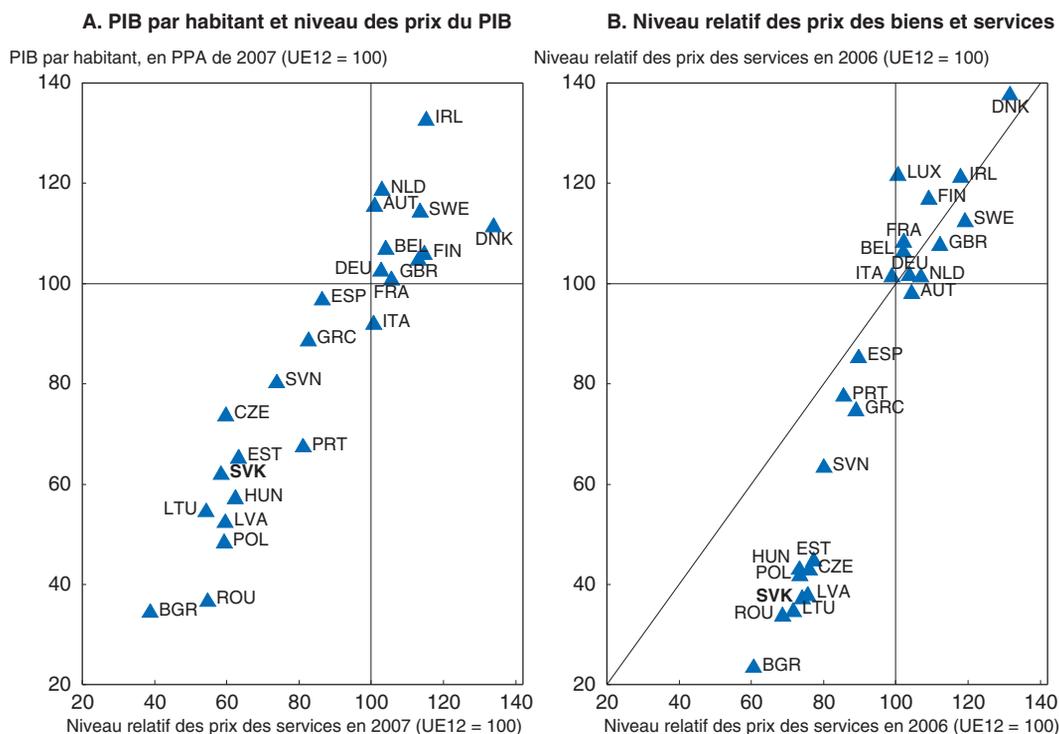
La convergence nominale avant et après l'entrée dans la zone euro

Prix et salaires sont bien inférieurs à la moyenne de la zone euro...

Les pays dont le PIB par habitant est modeste se caractérisent en général par de bas niveaux de prix en valeur absolue. Dans les pays d'Europe centrale et orientale membres de l'UE, le PIB par habitant s'inscrit sensiblement en deçà de la moyenne de la zone euro et il en va de même des prix (graphique 2.1, partie A). En République slovaque, tant le PIB par habitant que le niveau des prix ressortaient en 2007 à quelque 60 % de la moyenne de la zone euro. Lorsque l'Espagne, la Grèce, le Portugal et la Slovénie ont adopté la monnaie unique, ces pays avaient des PIB par habitant et des prix plus proches de la moyenne; de tous les pays qui ont rejoint la zone de l'euro, la République slovaque est celui pour lequel le rattrapage à effectuer pour la croissance du revenu et la convergence nominale des prix est le plus important.

Dans les économies en rattrapage, les prix des biens et des services sont plus bas, mais l'écart est généralement supérieur pour les services (graphique 2.1, partie B), car ils sont en principe mieux protégés de la concurrence et plus dépendants des revenus locaux. Une décomposition montre que le niveau comparé des prix est particulièrement bas en République slovaque dans les services publics comme l'éducation, la santé, le logement, l'eau, l'électricité et le gaz, qui coûtent souvent moins de la moitié du prix moyen dans la zone euro (graphique 2.2). En revanche, les prix des biens sont généralement plus proches

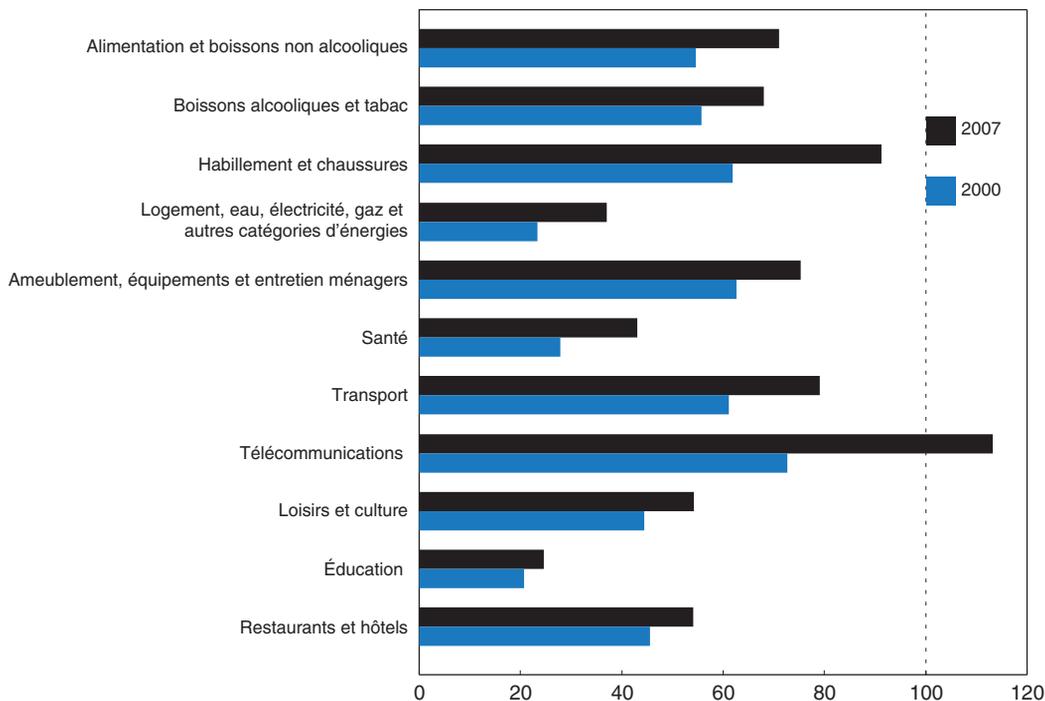
Graphique 2.1. Convergence réelle et nominale



Source : Eurostat.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/528123104828>

Graphique 2.2. Comparaison des niveaux de prix – décomposition par produit
 UE12 = 100



Source : Eurostat.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/528167342308>

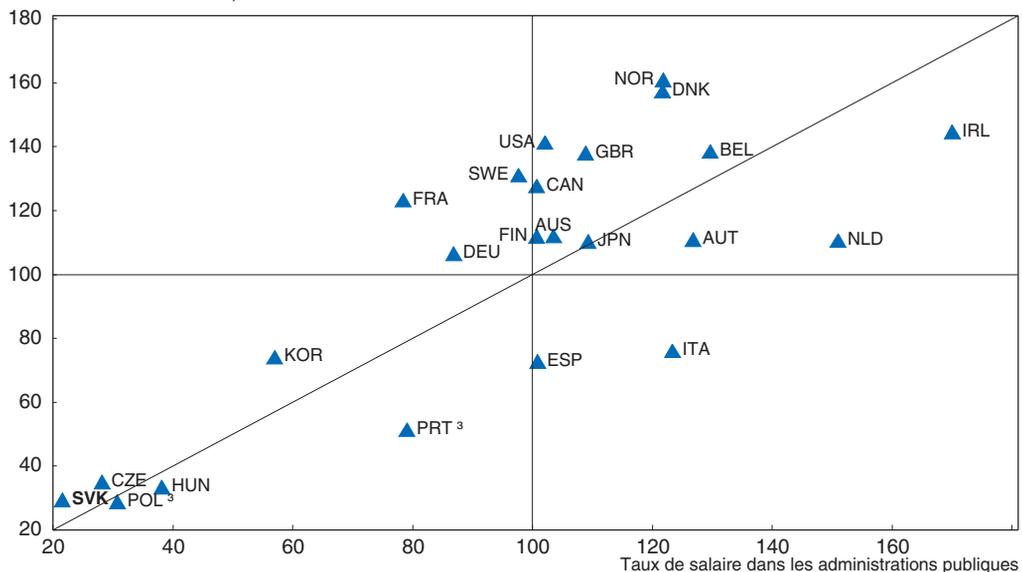
de cette moyenne; pour l'habillement et les chaussures, les ménages slovaques ne paient qu'un peu moins que leurs homologues de la zone euro; les tarifs en vigueur dans le secteur des communications dépassent même le niveau moyen de la zone euro. Une comparaison des niveaux relatifs de prix entre 2000 et 2007 révèle une rapide convergence nominale dans la phase préliminaire à l'adoption de l'euro.

Au bas niveau des prix pratiqué en République slovaque correspond un niveau de salaire également modeste (graphique 2.3). Mesuré au taux de change courant, il compte parmi les plus bas de l'OCDE. À 40 % de la moyenne de la zone euro, les rémunérations du secteur public sont particulièrement modérées en comparaison de la zone euro¹.

Graphique 2.3. **Taux de salaires relatifs en 2006**

UE11¹ = 100, en taux de change courants

Taux de salaire dans le secteur privé²



1. Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas et Portugal.
2. On définit le taux de salaire du secteur privé comme le rapport entre les salaires (incluant parfois les cotisations de sécurité sociale à la charge de l'État) et l'emploi salarié dans le secteur privé.
3. Le taux de salaire dans le secteur privé est une prévision.

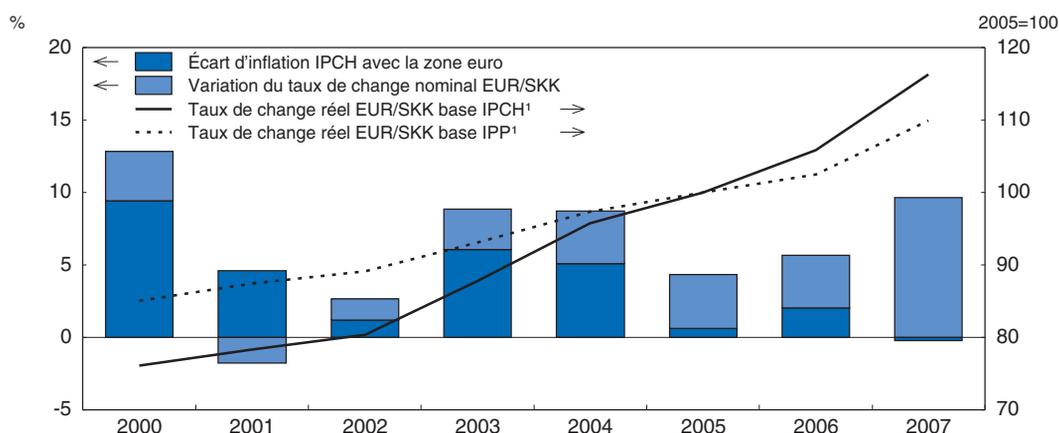
Source : Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/528177343024>

... mais s'en rapprochent

Au fur et à mesure que le niveau de productivité de la République slovaque rattrapera celui des autres pays de la zone euro, les prix des biens et des services feront de même². Dans le passé, ce rattrapage des prix s'est effectué par conjonction d'une appréciation du taux de change nominal et d'une inflation supérieure (graphique 2.4). De juillet 2000 à juillet 2008, période de fixité du taux de conversion vis-à-vis de l'euro, le taux de change nominal de la couronne slovaque s'est apprécié de quelque 40 % contre l'euro, c'est-à-dire d'à peu près 4¼ pour cent par an en moyenne. Le mouvement a été particulièrement marqué dans la période récente, puisque la parité centrale de la couronne au sein du deuxième Mécanisme de change a été réévaluée deux fois : de 8½ pour cent en mars 2007 et de 18 % en mai 2008. L'écart d'inflation avec la zone euro a ajouté 2½ points à

Graphique 2.4. Taux de change réel de la couronne



1. Une hausse (baisse) indique une appréciation (dépréciation).

Source : Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE et des Principaux indicateurs économiques, Statistiques financières internationales du FMI.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/528182622054>

l'appréciation annuelle du taux de change réel de la couronne, si on le mesure sur la base des prix à la consommation, et ¼ de point si l'on se réfère aux prix à la production. Comme l'adoption de l'euro en janvier 2009 exclut toute nouvelle appréciation nominale, le rattrapage des prix résultera désormais entièrement du fait que le taux d'inflation dépassera la moyenne de la zone euro. Cette inflation de rattrapage est un phénomène d'équilibrage qui traduit surtout le rapprochement des niveaux de productivité dans les secteurs ouverts.

L'explication la plus fréquente de la manière dont s'effectue la convergence nominale est l'hypothèse Balassa-Samuelson. Elle porte sur la mobilité de la main-d'œuvre entre les secteurs produisant des biens faisant ou non l'objet d'échanges, qui égalise la progression des salaires malgré les différences de gains de productivité entre les deux secteurs (encadré 2.1). Comme l'effet Balassa-Samuelson se manifeste par la hausse des prix des biens non échangeables, il ne peut expliquer à lui seul l'appréciation réelle observée. Le taux de change réel basé sur les prix à la consommation s'est davantage apprécié que celui basé sur les prix à la production³, mais ce dernier a aussi nettement augmenté, indiquant une déviation par rapport à la parité des pouvoirs d'achat. Les études empiriques qui ont tenté d'estimer l'importance de l'appréciation réelle annuelle attribuable à l'effet Balassa-Samuelson concluent en général qu'il est relativement modeste, sa contribution à l'appréciation réelle de la couronne slovaque se limitant à 1.5 point par an (encadré 2.1). C'est bien inférieur à l'appréciation réelle constatée ces dernières années.

Un autre facteur a contribué à la forte appréciation en termes réels de la couronne slovaque; il s'agit du biais qualitatif qui se produit quand les services statistiques officiels ne prennent pas bien en compte l'amélioration de la qualité des produits et imputent donc, à tort, à l'inflation la part correspondante de la hausse d'un prix (Hanousek et Filer, 2001; Mikulcová et Stavrev, 2001). En pratique, il est difficile de distinguer l'effet qualité, surtout dans les économies en rattrapage où l'amélioration sur ce plan est plus rapide que dans les économies avancées. Le biais qualitatif joue deux fois : au stade de la consommation, les ménages se tournent vers des produits et services de qualité supérieure au fur et à mesure que leur revenu disponible augmente; au stade de la production, la concurrence étrangère

Encadré 2.1. L'effet Balassa-Samuelson

L'hypothèse Balassa-Samuelson a été formulée par Balassa (1964) et Samuelson (1964) pour expliquer les différences de niveau des prix et de taux d'inflation entre économies en rattrapage et économies avancées. L'effet sur le niveau des prix repose sur l'idée que les pays en phase de rattrapage, comme la République slovaque, ont une productivité inférieure aux économies avancées dans les secteurs ouverts à la concurrence, alors que les écarts de productivité sont négligeables dans les secteurs protégés. Si les prix des biens échangeables sont donnés par la parité de pouvoir d'achat (PPA), l'existence d'une productivité inférieure dans les secteurs exposés a pour corollaire une infériorité des salaires dans ces mêmes secteurs. Quand la main-d'œuvre est entièrement mobile ou quand la fixation des salaires est guidée par la solidarité, il y a égalisation entre les secteurs : dans les secteurs protégés, les salaires sont également plus bas que dans les économies avancées. Si la productivité dans les secteurs abrités est similaire à celle des économies avancées et si le taux de change nominal est déterminé par la parité de pouvoir d'achat dans les secteurs ouverts, les biens et les services échangeables devraient coûter moins cher en République slovaque que dans les économies avancées; d'où un niveau général des prix inférieur.

Dans sa formulation dynamique, cette hypothèse postule que la productivité augmente plus vite dans les secteurs exposés que dans les secteurs abrités. Les gains de productivité dans les premiers permettent de relever les salaires sans augmenter les prix des biens et des services échangeables. La hausse des salaires dans les secteurs exposés (parallèle à l'évolution de la productivité) se répercute sur les secteurs abrités, où elle entraîne un enchérissement des biens non échangeables¹. Par conséquent, si le différentiel de croissance de la productivité entre les secteurs exposés et abrités est plus élevé en République slovaque que dans la zone euro, le taux de change réel doit s'apprécier vis-à-vis de l'euro, soit par une certaine conjonction d'appréciation nominale et d'inflation supérieure (en cas de flexibilité du taux de change), soit par un taux d'inflation général plus rapide (en cas de fixité du taux de change nominal). De 2000 à 2006, les écarts de croissance de la productivité ont été effectivement supérieurs en République slovaque. Dans les secteurs exposés, la croissance de la productivité a dépassé de 11 % celle des secteurs abrités, au lieu de 3 % seulement dans la zone euro².

Selon les estimations des études empiriques, l'effet Balassa-Samuelson représente quelque 1.5 % par an (tableau 2.1) en République slovaque. À première vue, ce chiffre surprend par sa faiblesse, compte tenu des gains importants de productivité dans les secteurs ouverts, notamment la construction automobile et l'électronique, où une vague d'investissements étrangers directs a concouru dans la période récente à une accélération marquée de la productivité. Toutefois, la transmission de cette impulsion initiale semble avoir été freinée par un certain nombre de facteurs (Vladová, 2007; Égert et Podpiera, 2008). D'abord, la montée des salaires dans les secteurs exposés n'a pas égalé le taux de croissance de la productivité du travail, en particulier en fin de période (graphique 2.5, partie A). Ensuite, les salaires moyens dans les secteurs abrités ont augmenté à un rythme similaire aux salaires moyens des secteurs exposés, mais l'amélioration de la productivité du travail y a compensé une fraction de la hausse; les producteurs n'ont donc pas été contraints de répercuter la totalité de cette hausse sur les prix. Enfin, bien que la proportion des services marchands (l'effet Balassa-Samuelson concerne seulement les biens non échangeables dont les prix sont déterminés par le marché, et non administrés) ait nettement augmenté en République slovaque, elle ne représente qu'un quart de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) (graphique 2.5, partie B). Par conséquent, même si un différentiel donné de croissance de la productivité entre les deux catégories de secteurs se traduisait par un écart exactement identique de la hausse des prix des biens et services non échangeables, l'IPCH global ne serait majoré qu'à concurrence d'un quart de ce différentiel.

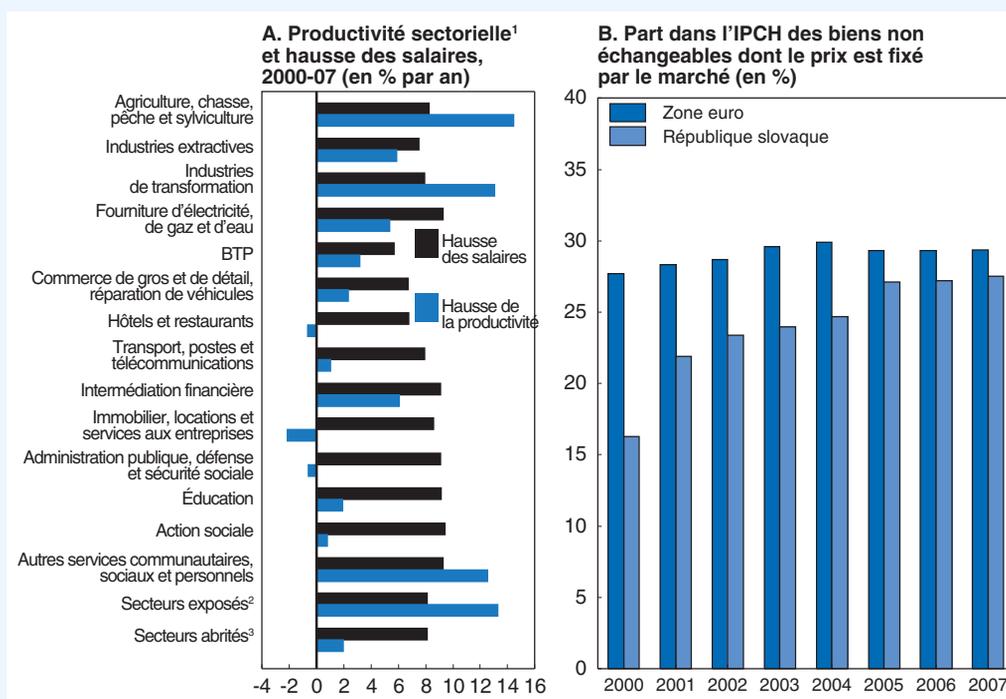
1. Selon MacDonald et Ricci (2002) ainsi que Benigno et Thoenissen (2003), les progrès de la productivité dans le secteur des biens échangeables pourraient aussi avoir un effet négatif sur les prix des produits nationaux échangeables par le biais d'une diversification (source d'une concurrence accrue), ce qui atténue l'effet Balassa-Samuelson.
2. On définit la productivité du travail comme la valeur ajoutée (aux prix constants de 2000) par emploi. Les secteurs exposés comprennent l'agriculture, la chasse, la pêche et la sylviculture, les industries extractives ainsi que l'industrie de transformation; les autres secteurs non classés comme exposés le sont comme abrités.

Encadré 2.1. L'effet Balassa-Samuelson (suite)

Tableau 2.1. Estimation de l'effet Balassa-Samuelson en République slovaque

| Étude | Variable dépendante | Période de l'échantillon | Importance estimée de l'effet BS (en % p.a.) |
|-------------------------|-------------------------------------|--------------------------|--|
| Vladová (2007) | Écart d'inflation avec la zone euro | 1997-2006 | 1.2 |
| Égert (2007) | Inflation interne | 1995-2005 | 0.4-2.1 |
| NBS (2006) | Écart d'inflation avec la zone euro | 1996-2005 | 1.0-1.8 |
| Mihaljek et Klau (2008) | Écart d'inflation avec la zone euro | 1999-2008 | 2.0 |
| Kovács (2004) | Inflation interne | 1995-2001 | 1.0-2.0 |
| Lojschová (2003) | Écart d'inflation avec la zone euro | 1995-2002 | 0.4-2.5 |
| Égert et autres (2003) | Écart d'inflation avec l'Allemagne | 1995-2000 | 1.4-1.6 |
| Égert (2002) | Écart d'inflation avec l'Allemagne | 1996-2001 | 0.02-0.9 |

Graphique 2.5. L'effet Balassa-Samuelson en pratique



1. On définit la productivité du travail comme la valeur ajoutée (aux prix constants de 2000) par emploi.
2. Les secteurs exposés comprennent l'agriculture, la chasse, la pêche et la sylviculture, les industries extractives ainsi que l'industrie de transformation.
3. Les autres secteurs non classés comme exposés le sont comme abrités.

Source : Eurostat, Office statistique de la République slovaque, Base de données des Comptes nationaux de l'OCDE et calculs de l'OCDE.
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/528228144247>

et les entrées d'investissement directs modifient le dosage des produits en faveur de ceux de qualité élevée⁴. Dans le passé, l'ajustement en hausse des prix réglementés, pour permettre de couvrir les coûts, et la part croissante des biens et services non échangeables dans la consommation privée ont aussi concouru notablement à l'appréciation du taux de change réel; mais ces deux facteurs ont perdu de l'importance ces dernières années⁵.

La convergence nominale va se poursuivre pendant plusieurs années...

Bien que la convergence nominale représente en définitive un ajustement des prix en niveau, c'est un long processus qui peut influencer sur l'inflation pendant un laps de temps important⁶. L'estimation d'un modèle de convergence simple (voir encadré 2.2) tend à indiquer que le PIB par habitant de la République slovaque atteindra probablement 70 % de la moyenne de la zone euro⁷ vers 2015 (la simulation fait l'hypothèse que le PIB par habitant de l'UE continuera à augmenter de 1.7 % par an). Au vu des projections démographiques de l'UE, cela signifie que le PIB réel slovaque augmentera de quelque 3¼ % en moyenne annuelle jusqu'en 2015, rythme un peu inférieur à la croissance moyenne de l'ordre de 5 % réalisée de 1996 à 2007 (elle s'explique par un essor extraordinaire à partir de l'adhésion à l'UE en 2004).

Compte tenu de la corrélation entre le PIB relatif par habitant et le niveau relatif des prix, les prix pratiqués en République slovaque atteindront aussi 70 % de la moyenne de la zone euro aux alentours de 2015; cela implique un taux annuel moyen d'inflation supérieur de 2 points à celui de la zone euro jusqu'en 2015 environ. Le différentiel d'inflation devrait être particulièrement élevé pendant les cinq premières années de participation à la zone euro : on l'estime supérieur à 2½ points. Il dépasserait de plus de ¼ point l'écart maximum observé dans la zone de l'euro (voir graphique 2.6, partie B). Comme les taux d'intérêt nominaux sont les mêmes dans tous les pays membres, les taux réels seront inférieurs d'à peu près deux points à ceux des autres pays de la zone euro pendant plusieurs années. L'écart sera sans doute plus réduit pour les taux d'intérêt réels à long terme, en raison de la prime de risque acquittée par la République slovaque comparativement au pays moyen de la zone euro.

Encadré 2.2. Convergence réelle et nominale

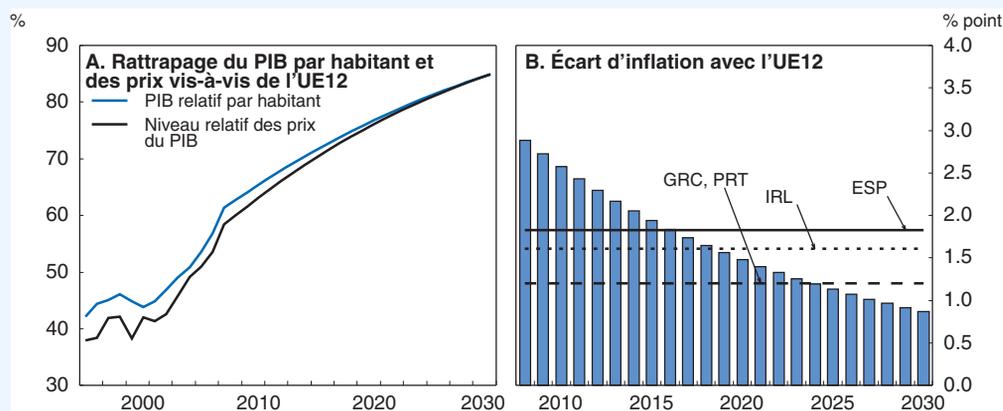
Malgré le degré remarquable de rattrapage réalisé par rapport aux économies avancées, tant le PIB par habitant que le niveau des prix restent bien en deçà de la moyenne de la zone euro. Le processus devrait donc se poursuivre pendant plusieurs années. Pour en évaluer la durée probable, on estime un modèle de convergence inconditionnelle pour un panel de huit pays¹ d'Europe centrale et orientale pendant la période 1995-2007; il met en rapport la variation du PIB réel par habitant (mesuré au moyen des parités de pouvoir d'achat de 2000) et le niveau relatif du PIB réel par habitant (mesuré vis-à-vis de la zone euro) de la période antérieure :

$$\Delta \ln \text{GDPCAP}_t = \alpha + \beta \ln(\text{GDPCAP}_{t-1} / \text{GDPCAP}_{\text{EU12,t-1}})$$

On suppose que le taux de croissance à l'état stationnaire du PIB par habitant (c'est-à-dire la valeur de la constante α) est de 1.7 % pour les huit pays, ce qui correspond au rythme moyen de croissance du PIB réel par habitant observé de 1995 à 2007 dans la zone euro². Il ressort des estimations que les PIB par habitant des huit pays d'Europe centrale et orientale ont effectivement convergé vers la zone euro de 1995 à 2007, le coefficient β de la pente étant sensiblement négatif³. La vitesse de convergence est estimée à 4 % l'an; cela signifie que l'écart résiduel de PIB par habitant entre les pays d'Europe centrale et orientale et la zone euro diminue de 4.6 % chaque année. Si la République slovaque continue à converger à ce rythme, on peut prévoir que son PIB par habitant atteindra 70 % de la moyenne de la zone euro vers 2015 (voir graphique 2.6, partie A)⁴.

Encadré 2.2. **Convergence réelle et nominale (suite)**

Au fur et à mesure que le PIB par habitant se rapprochera de la moyenne de la zone euro, le niveau des prix devrait suivre. Pour calculer l'effet probable du rattrapage sur les prix, on estime une équation simple qui met en rapport le niveau relatif des prix d'une économie et celui de son PIB par habitant, mesuré au moyen des parités de pouvoir d'achat (les deux en logarithme)⁵. L'équation est estimée pour un panel de 24 pays de l'UE pendant la période 1995-2007⁶. On obtient une élasticité de 0.88; cela signifie qu'une hausse de 1 % du PIB par habitant (en unités PPA) comparativement à la moyenne de l'UE12 s'accompagne d'un relèvement de 0.88 % du niveau relatif des prix. C'est conforme aux résultats de Čihák et Holub (2005), qui obtiennent des élasticités allant de 0.7 à 0.9 pour un panel de pays membres de l'OCDE et adhérents récents de l'UE. L'application de cette élasticité à la projection du PIB par habitant issue du modèle de convergence montre que le niveau des prix du PIB en République slovaque atteindra 70 % de la moyenne de la zone euro à l'horizon 2015⁷. En supposant que le taux d'inflation de la zone euro sera de 1.8 % jusqu'en 2015 (ce qui correspond à l'inflation moyenne de 1995 à 2007), l'écart d'inflation dépassera 3½ pour cent à court terme, puis fléchira progressivement jusqu'à 2½ % environ en 2015 (graphique 2.6, partie B).

Graphique 2.6. **Simulation du processus de convergence**

Note : Les lignes horizontales montrent les écarts d'inflation vis-à-vis de la moyenne de la zone euro en Espagne, au Portugal, en Irlande et en Grèce depuis leur entrée dans la zone euro (1999 pour l'Espagne, le Portugal et l'Irlande, 2001 pour la Grèce).

Source : Calculs de l'OCDE à partir de données d'Eurostat.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/528228613238>

1. L'échantillon comprend : la République slovaque, la République tchèque, la Hongrie, la Pologne, la Slovénie, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie.
2. Cette hypothèse implique une convergence du niveau et du taux de croissance du PIB slovaque par habitant vers la moyenne de la zone euro. Retenue par souci de simplicité, elle doit être considérée avec prudence en raison de la grande hétérogénéité des taux de croissance du PIB par habitant, même au sein de la zone euro.
3. Les résidus de la corrélation estimée sont stationnaires au niveau de significativité de 1 %; cela montre que les PIB par habitant des pays d'Europe centrale et orientale sont co-intégrés au PIB par habitant de la zone euro.
4. Dans la simulation, on fait l'hypothèse d'une croissance annuelle de 1.7 % du PIB par habitant dans la zone euro.
5. L'estimation d'une équation de convergence du niveau relatif des prix est compliquée par le fait que les changements de ce niveau ne correspondent pas nécessairement aux différentiels d'inflation (Égert, 2007). C'est à cause de la répercussion incomplète des variations du taux de change (si elle est limitée, ces variations influent peu sur l'inflation, mais font monter ou baisser le niveau relatif des prix) ainsi que de différences en matière de recueil et de construction des données. Dans la simulation, on suppose que les changements du niveau relatif des prix correspondent exactement aux écarts d'inflation; il y a deux justifications à cela : la répercussion n'a pas d'importance, puisque les modifications du taux de change contre l'euro sont impossibles après l'adhésion à la zone euro, et les autres facteurs sont censés être nuls.
6. L'échantillon comprend tous les pays de l'UE, sauf le Luxembourg, la République slovaque, la République tchèque, la Hongrie, la Pologne, la Slovénie, les pays baltes, la Bulgarie et la Roumanie. Le Luxembourg est exclu de la régression en raison de son caractère particulier.
7. En 2007, les prix du PIB en République slovaque étaient inférieurs à la valeur découlant de la corrélation estimée entre PIB relatif par habitant et niveau relatif des prix (voir aussi graphique 2.1, partie A). Dans la projection, on suppose que le résidu implicite diminue graduellement au fil du temps à un rythme dégressif.

... à un rythme incertain...

La rapidité de la convergence qui sous-tend ces calculs dépend de plusieurs hypothèses et varie énormément selon les pays et dans le temps. L'estimation des équations de convergence du PIB par habitant de chacun des pays de l'Europe centrale et orientale montre que, de 1995 à 2007, le rattrapage s'est fait plus vite en Slovaquie et dans les trois pays baltes (plus de 5 % par an) que dans les quatre pays du groupe de Visegrad (moins de 4 % par an). On peut faire la même observation à propos de la première vague des pays membres de la zone euro. L'Irlande a réussi à faire passer le niveau relatif de son PIB par habitant de 75 % de la moyenne de la zone euro au début de la décennie 1990 à plus de 130 % en 2007; mais la Grèce et l'Espagne, qui partaient à peu près du même niveau que l'Irlande, n'étaient qu'à 90 % en 2007. Au cours de la même période, le PIB par habitant du Portugal n'a effectué qu'un rattrapage minimal, limité à trois points. S'agissant de la variation dans le temps, le processus de convergence des pays d'Europe centrale et orientale s'est accéléré dans les années récentes. Depuis 2004, date d'entrée des huit pays dans l'UE, leur PIB par habitant a convergé à un rythme annuel de plus de 8 % vers le PIB par habitant de la zone euro.

La rapidité de la convergence dépend du degré d'intégration du pays en rattrapage et de sa politique macroéconomique, ces deux facteurs étant ignorés par le modèle simple décrit dans l'encadré 2.2. Dans les économies les plus ouvertes aux échanges et aux investissements étrangers directs, le PIB par habitant a tendance à converger plus vite, car l'ouverture favorise une répartition plus efficace des ressources et facilite la diffusion des technologies⁸. Dans la mesure où la participation à la zone euro encourage une plus grande intégration commerciale et financière avec les pays déjà membres, la convergence de la République slovaque pourrait même s'accélérer à l'avenir⁹. Toutefois, les avantages d'une intégration accrue ne s'obtiennent pas automatiquement. Des institutions de qualité, un contexte macroéconomique porteur, un système financier sain ainsi que des investissements en capital humain et en recherche-développement s'avèrent importants pour pouvoir tirer parti d'une plus grande ouverture¹⁰.

Un rattrapage plus rapide (plus lent) du PIB par habitant ira probablement de pair avec un rattrapage également plus rapide (plus lent) du niveau relatif des prix. Le tableau 2.2 montre l'écart d'inflation anticipé à l'égard de la zone euro selon différentes hypothèses sur la vitesse de convergence. Si la convergence continue à un rythme similaire à celui observé depuis l'entrée dans l'UE, le PIB par habitant en République slovaque atteindra 75 % de la moyenne de la zone euro en 2015. Mais cette convergence accélérée va sans doute s'accompagner d'un rattrapage également accéléré des prix, d'où l'apparition d'un

Tableau 2.2. **Scénarios de convergence réelle et nominale en République slovaque**

| Vitesse de la convergence | Niveau relatif des prix du PIB (UE12 = 100) | | Écart moyen annuel d'inflation avec l'UE12 (en %) | | Niveau relatif du PIB par habitant (UE = 100) | | Croissance annuelle moyenne du PIB réel ² (en %) | |
|--|--|------|--|---------|--|------|--|---------|
| | 2015 | 2030 | 2008-15 | 2016-30 | 2015 | 2030 | 2008-15 | 2016-30 |
| 3.5 % (moy. Visegrad 1995-07) ¹ | 68 | 81 | 2.0 | 1.2 | 69 | 81 | 3.4 | 2.6 |
| 4.6 % (moy. 8 PECO 1995-07) | 70 | 85 | 2.4 | 1.3 | 72 | 85 | 3.8 | 2.7 |
| 8.2 % (moy. 8 PECO 2004-07) | 76 | 92 | 3.4 | 1.3 | 78 | 93 | 5.0 | 2.7 |

1. République tchèque, Hongrie, Pologne et République slovaque.

2. Les taux de croissance du PIB réel sont dérivés des taux de croissance du PIB réel par habitant en utilisant les projections démographiques d'Eurostat.

Source : Eurostat et calculs de l'OCDE.

différentiel d'inflation de près de 3½ points par rapport à la zone euro. Un rattrapage aussi rapide ne semble pas à exclure, sachant que le taux de croissance moyen implicite du PIB réel serait de 5 % pendant cette période, soit 1 % en deçà de l'estimation actuelle de la croissance potentielle.

... et elle implique aussi un rattrapage des salaires

Dans le cadre du processus de convergence, les salaires pratiqués en République slovaque se rapprochent aussi des niveaux observés dans les économies avancées. Tant que ceux des secteurs exposés augmentent parallèlement à la progression de la productivité, le rattrapage ne compromet pas la compétitivité. Dans le passé, les hausses de salaires dans ces secteurs ont à peu près correspondu aux gains de productivité (ou leur ont même été inférieures), alors que celles intervenues dans les secteurs abrités les ont dépassés, conformément à l'effet Balassa-Samuelson (voir graphique 2.5, partie A). Cela laisse subsister un risque pour l'avenir : le potentiel de rattrapage apparu dans les secteurs où les salaires ont moins augmenté que la productivité pourrait se concrétiser et affaiblir leur compétitivité internationale. En outre, la transparence accrue des salaires et des prix vis-à-vis des pays actuellement membres de la zone euro, liée à l'adoption de la monnaie unique, pourrait créer un effet de niveau supplémentaire; on assisterait alors à un rattrapage salarial trop rapide avec ces pays. Dans l'*Accord social relatif à l'adoption et à l'utilisation de l'euro*, tous les partenaires sociaux ont convenu que les hausses de salaires devraient être contenues dans la limite des gains de productivité après l'adoption de la monnaie unique; cet accord devrait contribuer à limiter le risque de hausse excessive.

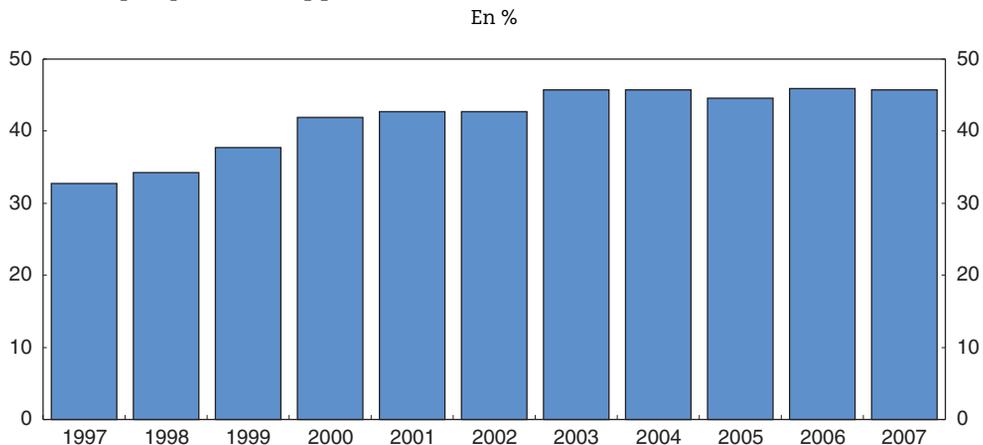
Augmenter la flexibilité des salaires

La flexibilité régionale et sectorielle des salaires permet à l'économie de mieux s'adapter à un environnement économique évolutif. Les accords salariaux applicables à l'ensemble des secteurs font obstacle à une différenciation régionale, surtout si les résultats des négociations collectives sont étendus juridiquement aux entreprises non couvertes¹¹. Dès lors, les accords de salaires risquent de ne pas être assez réactifs aux chocs macroéconomiques, ce qui réduit la capacité d'ajustement de l'économie. En République slovaque, l'extension des conventions collectives existe depuis 1991, mais on avait sensiblement assoupli la règle en 2004 en accordant à chaque employeur un droit de veto sur l'extension à son entreprise. Ce droit de veto a été aboli en 2007. Selon la nouvelle législation, les accords salariaux collectifs peuvent être étendus aux entreprises ne participant pas à leur négociation, et elles ne peuvent invoquer qu'une liste limitée de motifs pour en être exemptées¹². Même s'il y a eu peu d'extensions ces dernières années, cette législation est de nature à gêner la flexibilité des salaires et à nuire à l'emploi. Il conviendrait donc de mettre fin à cette extension. À défaut, il faudrait assouplir les conditions d'exemption et les autorités devraient faire largement usage de leur pouvoir d'accepter des demandes à cet effet. Ces mesures conviendraient à l'ensemble de l'économie, mais elles seraient particulièrement utiles aux secteurs abrités, car les salaires ont tendance à y augmenter plus vite que la productivité, d'où des tensions inflationnistes.

Pour maintenir la flexibilité des salaires, il faut aussi éviter d'augmenter fortement le salaire minimum. On constate que l'existence d'un salaire minimum modéré ne pose généralement pas problème, mais, fixé à un niveau trop élevé, il risque de limiter les possibilités d'emploi des jeunes et d'autres catégories vulnérables (OCDE, 2006). Bien que le salaire minimum soit encore bas en République slovaque relativement aux normes

internationales, il a tendance à s'élever par rapport au salaire médian (graphique 2.7). On ne devrait procéder à de nouvelles hausses que dans la mesure où elles n'auraient pas d'incidence négative sur les possibilités d'emploi. La législation actuelle prévoit que le salaire minimum est fixé par accord entre les partenaires sociaux. S'ils ne parviennent pas à s'entendre, le gouvernement applique une hausse calculée en fonction de la progression moyenne des salaires les deux années précédentes¹³. Les décisions relatives au salaire minimum devraient tenir compte de l'avis d'une commission d'experts indépendants, comme c'est le cas dans plusieurs autres pays de l'OCDE.

Graphique 2.7. **Rapport entre salaire minimum et salaire médian**



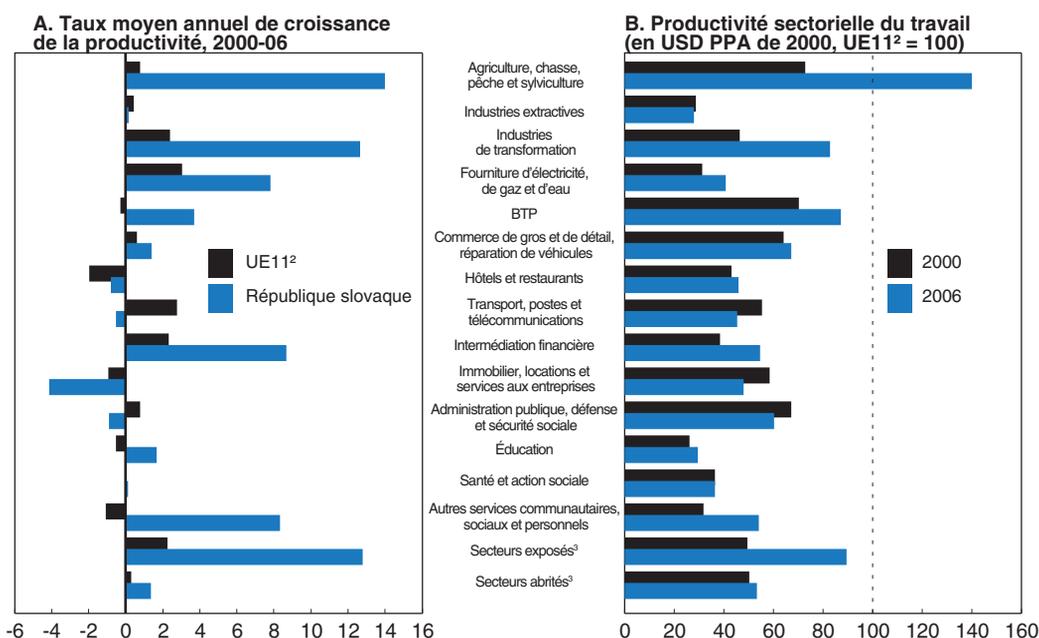
Source : Ministère des Finances.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/528237165813>

Donner plus de souplesse aux secteurs abrités

Alors que les secteurs exposés ont réalisé des gains substantiels de productivité ces dernières années, notamment sous la pression de la concurrence étrangère, ces gains ont généralement été très limités dans les secteurs abrités (graphique 2.8, partie A). Cette performance médiocre est d'autant plus décevante que la productivité du travail de la plupart des secteurs protégés est largement inférieure à celle des autres pays de la zone euro, ce qui laisse penser qu'il existe un important potentiel de rattrapage (graphique 2.8, partie B)¹⁴. Le système financier fait clairement exception : sa productivité a plus que doublé de 2000 à 2006 grâce aux progrès technologiques apportés par les banques étrangères. La hausse de la productivité a également été forte dans le secteur de l'électricité, du gaz et de l'eau, en raison des vastes réformes visant à instaurer la concurrence sur les marchés de l'énergie (pour plus de précisions, voir OCDE, 2007). Elle n'en reste pas moins inférieure de moitié à la moyenne de la zone euro. Le retard de la République slovaque sur la zone euro s'est même accentué dans les transports, les postes et les télécommunications, l'immobilier, les activités de location, les services aux entreprises et l'administration publique. En règle générale, c'est le secteur public qui accuse encore le retard de productivité le plus marqué vis-à-vis de la zone euro.

La médiocrité de la productivité, surtout dans les secteurs protégés, appelle de nouvelles initiatives pour libéraliser le cadre réglementaire et stimuler la concurrence. Il faudrait donner plus de souplesse à l'économie et renforcer du même coup son aptitude à s'adapter aux chocs macroéconomiques. En même temps, une accélération des gains de

Graphique 2.8. Productivité sectorielle du travail¹

1. On définit la productivité du travail comme la valeur ajoutée (aux prix constants de 2000) par emploi.
2. Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, France, Grèce, Italie, Luxembourg, Pays-Bas et Portugal.
3. Les secteurs exposés sont l'agriculture, la chasse, la pêche et la sylviculture, les industries extractives ainsi que l'industrie de transformation. Les autres secteurs classés comme non exposés le sont comme abrités.

Source : Base de données des Comptes nationaux de l'OCDE et Eurostat.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/528238107103>

productivité dans les secteurs abrités permettrait d'obvier au risque d'une hausse trop rapide des salaires pendant la phase de convergence. Dans les secteurs où la productivité progresse moins vite que dans la zone euro – transports, poste et télécommunications, services aux entreprises et administration publique – des mesures devraient être prises pour inciter les entreprises à offrir de nouveaux services, créer des emplois à plus forte valeur ajoutée et égaler les gains de productivité observés dans les pays plus avancés.

Promouvoir la concurrence dans les services

Il a été démontré qu'une réglementation des marchés de produits défavorable à la concurrence freinait les progrès de productivité dans les activités de services (Nicoletti, 2001). Les réglementations inappropriées prévalent particulièrement dans les secteurs utilisateurs de TIC, tels que le commerce de détail et les services aux entreprises (Nicoletti et Scarpetta, 2005; ainsi que Arnold et autres, 2008). Les règles qui limitent l'entrepreneuriat comptent parmi les plus préjudiciables. Comme le soutiennent Arnold et autres (2008), faciliter l'entrée de nouvelles entreprises sur le marché est de nature à alimenter la concurrence et à favoriser une répartition plus efficace des ressources, ce qui a pour effet de stimuler l'investissement des entreprises, l'innovation, le rattrapage technologique et, en définitive, les gains de productivité.

Selon l'étude effectuée par la Banque mondiale sur les conditions de la conduite des affaires (*Doing Business*), la République slovaque a beaucoup facilité la création d'entreprises, passant de la 23^e place parmi les pays de l'OCDE en 2007 à la 17^e en 2008 (tableau 2.3)¹⁵. La note globale est un peu moins bonne, la République slovaque occupant la 20^e place parmi les membres de l'OCDE. Néanmoins, la création d'une entreprise reste

Tableau 2.3. **Facilité de création d'une entreprise**

| | Rang dans le monde (par ordre croissant de restriction) | Procédures (nombre) | Délai (jours) | Coût (en % du revenu par habitant) | Capital minimum (en % du revenu par habitant) |
|----------------------------|---|------------------------|------------------|--|---|
| Nouvelle-Zélande | 1 | 1 | 1 | 0.4 | 0 |
| Canada | 2 | 1 | 5 | 0.5 | 0 |
| Australie | 3 | 2 | 2 | 0.8 | 0 |
| Irlande | 5 | 4 | 13 | 0.3 | 0 |
| États-Unis | 6 | 6 | 6 | 0.7 | 0 |
| Royaume-Uni | 8 | 6 | 13 | 0.8 | 0 |
| France | 14 | 5 | 7 | 1 | 0 |
| Danemark | 16 | 4 | 6 | 0 | 40.1 |
| Islande | 17 | 5 | 5 | 2.6 | 13.6 |
| Finlande | 18 | 3 | 14 | 1 | 7.4 |
| Belgique | 20 | 3 | 4 | 5.2 | 19.9 |
| Hongrie | 27 | 4 | 5 | 8.4 | 10.8 |
| Suède | 30 | 3 | 15 | 0.6 | 30.3 |
| Norvège | 33 | 6 | 10 | 2.1 | 21 |
| Portugal | 34 | 6 | 6 | 2.9 | 34.3 |
| Turquie | 43 | 6 | 6 | 14.9 | 10.9 |
| République slovaque | 48 | 6 | 16 | 3.3 | 30.4 |
| Pays-Bas | 51 | 6 | 10 | 5.9 | 51.7 |
| Suisse | 52 | 6 | 20 | 2.1 | 27.6 |
| Italie | 53 | 6 | 10 | 18.5 | 9.7 |
| Japon | 64 | 8 | 23 | 7.5 | 0 |
| Luxembourg | 69 | 6 | 26 | 6.5 | 21.3 |
| République tchèque | 86 | 8 | 15 | 9.6 | 31.8 |
| Allemagne | 102 | 9 | 18 | 5.6 | 42.2 |
| Autriche | 104 | 8 | 28 | 5.1 | 52.8 |
| Mexique | 115 | 9 | 28 | 12.5 | 11 |
| Corée | 126 | 10 | 17 | 16.9 | 53.8 |
| Grèce | 133 | 15 | 19 | 10.2 | 19.6 |
| Espagne | 140 | 10 | 47 | 14.9 | 13.1 |
| Pologne | 145 | 10 | 31 | 18.8 | 168.8 |

Source : Banque mondiale (2008).

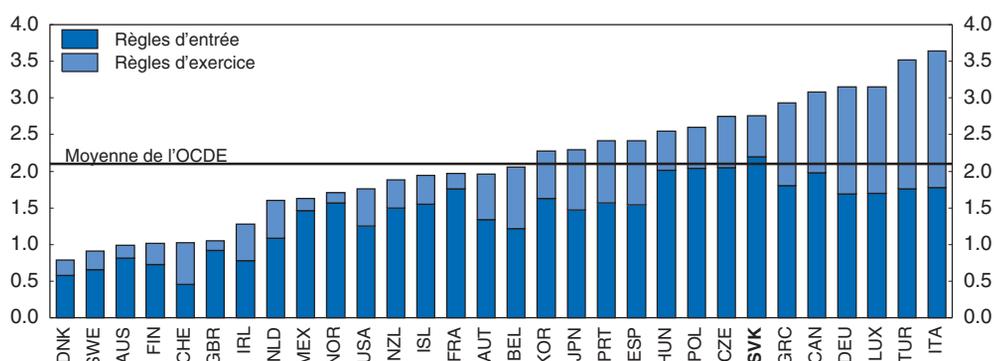
plus compliquée, plus coûteuse et plus longue que dans beaucoup d'autres pays de l'OCDE. Cet état de fait est confirmé par l'enquête menée par le Forum économique mondial auprès de dirigeants d'entreprises de 131 pays. La République slovaque obtient un score relativement médiocre pour le poids des réglementations publiques, puisqu'elle se situe en 21^e position dans l'OCDE (World Economic Forum, 2008). En résumé, ces indicateurs montrent qu'il existe une très grande marge pour continuer à supprimer les règles qui gênent le fonctionnement du marché.

Le gouvernement slovaque est conscient de la nécessité de nouvelles réformes en ce domaine. Il a fait de l'amélioration du cadre réglementaire et de l'environnement des entrepreneurs une priorité de son *Programme de modernisation Slovaquie 21* (encadré 1.2 du chapitre 1). Avec ce programme, il a l'intention de procéder à une évaluation complète des obstacles administratifs à l'activité des entreprises, notamment des PME, qui débouchera sur un plan d'action et des mesures concrètes en vue de leur réduction. Les initiatives prises par le gouvernement pour alléger les contraintes administratives gênant la vie des affaires en République slovaque sont louables, mais un calendrier d'application est nécessaire, car l'entrée dans la zone euro rend les réformes encore plus urgentes.

Les services professionnels sont soumis à un certain nombre de règles spécifiques qui restreignent indûment la concurrence. Comme le montre le graphique 2.9, les règles d'entrée sur le marché sont particulièrement restrictives en République slovaque. Pour obtenir l'autorisation de s'installer comme architecte, commissaire aux comptes, ingénieur, avocat, notaire et conseiller fiscal, on doit se faire inscrire à une chambre professionnelle. Cette obligation constitue un obstacle sérieux à la création d'une nouvelle affaire, parce que les délais d'enregistrement sont généralement longs. En revanche, les règles d'exercice des activités sont relativement légères en République slovaque, sauf pour les professions juridiques : la loi leur interdit la publicité¹⁶, le seul statut autorisé est l'entreprise individuelle et le barème des notaires est fixé par l'État. Pour assurer la concurrence dans les services professionnels et porter la productivité au niveau de celle des autres pays de l'OCDE, il faudrait assouplir les règles d'entrée et d'exercice, tout en conservant les normes de qualification professionnelle requises.

Graphique 2.9. **Réglementation des services professionnels**

(échelle de 0 à 6 par degré croissant de restriction de la concurrence)



Note : L'indicateur porte sur les règles d'exercice de l'activité et d'entrée dans la profession juridique et dans les professions de comptable, d'ingénieur et d'architecte.

Source : Conway, P. et G. Nicoletti (2006), « Product market regulation in the non-manufacturing sectors of the OECD countries: measurement and highlights », Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, n° 530.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/528240732821>

Conformément à la directive de l'UE sur les services dans le marché intérieur, le gouvernement slovaque projette d'établir des guichets uniques destinés aux entrepreneurs pour faciliter le lancement de nouvelles activités. Ce système permettrait d'effectuer au même endroit les démarches administratives nécessaires à la création d'une entreprise, ce qui abrègerait énormément les formalités et leur donnerait plus d'efficacité. Les points uniques de contact envisagés sont déjà opérationnels pour les petites entreprises (les services administratifs spécialisés en font office), mais il n'en existe pas encore pour les professions libérales. Il faudrait que les autorités en créent rapidement à leur intention. La solution serait d'étendre aux professions libérales les points de contact qui existent déjà pour les petites entreprises.

Améliorer le cadre des activités exercées par voie électronique

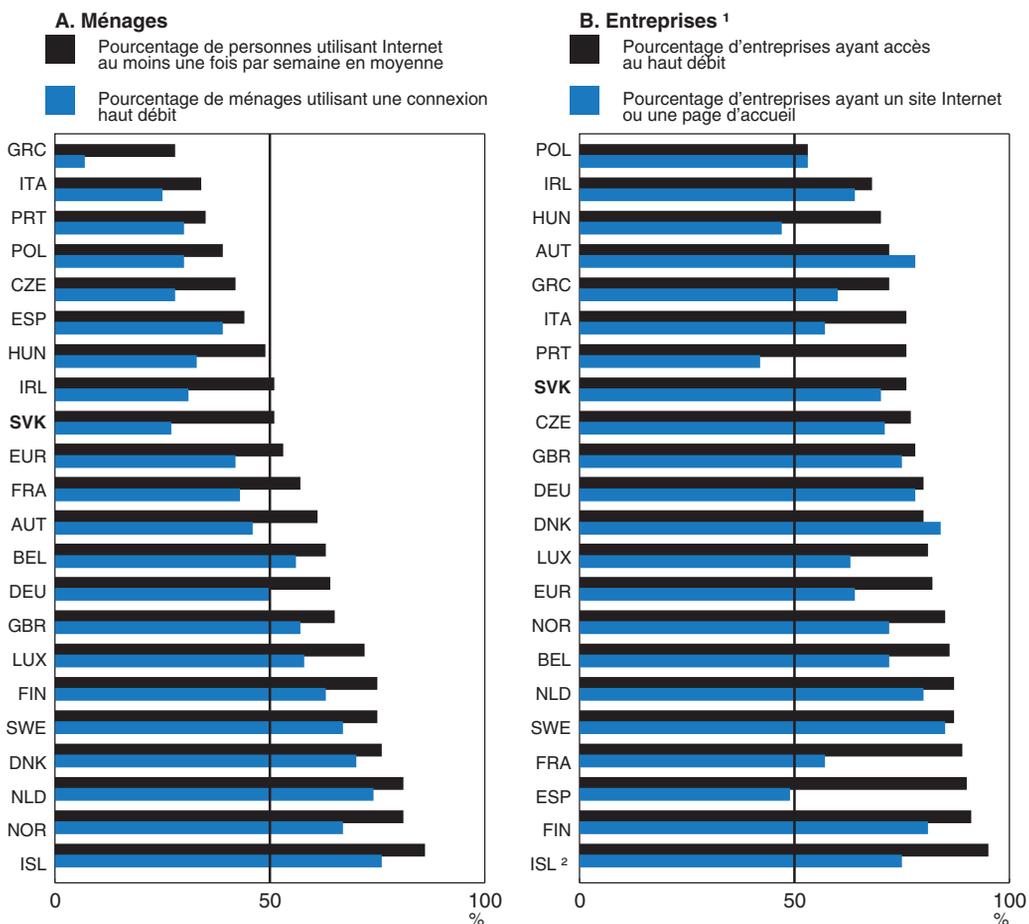
Il ressort des études menées au stade des secteurs et des entreprises sur l'incidence économique des investissements en TIC qu'ils augmentent la productivité du travail dans les services en permettant de refondre l'organisation, de réorganiser les processus professionnels et de concevoir des produits entièrement nouveaux (OCDE, 2004a). Mais

l'expérience des autres pays de l'OCDE montre qu'il est difficile d'encourager un meilleur usage des TIC, car le seul fait d'en disposer ne donne pas automatiquement lieu à un développement du commerce électronique ou à des applications professionnelles électroniques plus sophistiquées. Ainsi, les avantages des TIC dépendent d'éléments complémentaires, comme l'élévation des qualifications, les changements d'organisation (OCDE, 2007b) et l'existence d'un contexte réglementaire général propice à la concurrence.

Les indicateurs d'accès global des entreprises et des personnes aux TIC ainsi que de leur emploi situent la République slovaque au milieu des économies de l'OCDE (graphique 2.10). En 2007, par exemple, 27 % des ménages slovaques avaient une connexion à haut débit, contre 42 % dans la zone euro. Mais, en ce qui concerne le commerce électronique, la République slovaque a l'un des plus mauvais scores des pays membres (graphique 2.11). En dépit d'un certain essor ces dernières années, l'ensemble du commerce électronique entreprise consommateur et entreprise-entreprise ne représentait en 2007 que 3 % du chiffre d'affaires des entreprises slovaques. Un meilleur emploi des TIC est donc un moyen évident d'augmenter la productivité dans les services.

Graphique 2.10. Accès aux TIC et utilisation

2007

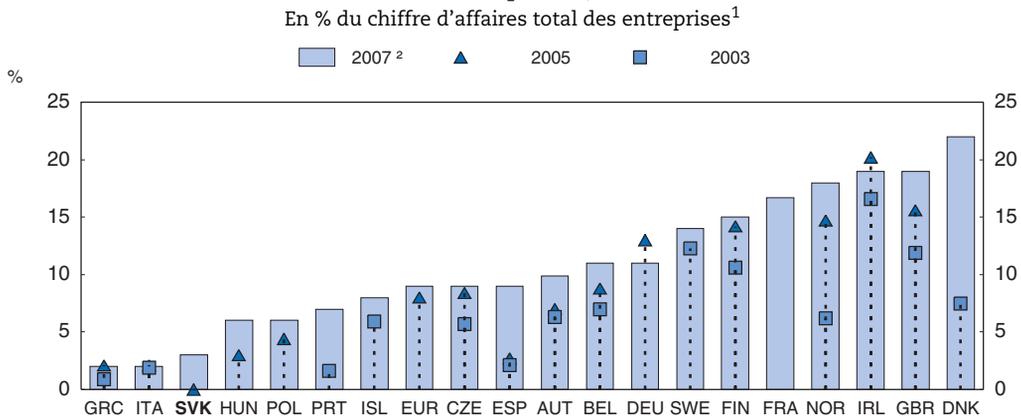


1. En totalité, à l'exclusion du secteur financier (entreprises employant plus de 10 personnes ou plus).

2. Les chiffres se réfèrent à 2006.

Source : Eurostat.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/528241403658>

Graphique 2.11. **Pourcentage du commerce électronique dans le chiffre d'affaires total des entreprises, 2003-07**

1. Toutes entreprises, à l'exclusion du secteur financier (entreprises employant plus de 10 personnes ou plus).
2. 2006 pour l'Autriche, la France et l'Islande.

Source : Eurostat.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/528253485301>

Les petites entreprises, en particulier, sont souvent peu sensibilisées au potentiel des activités par voie électronique (OCDE, 2004b). Pour surmonter cet obstacle, on aurait intérêt à créer des centres qui informeraient pleinement de leurs avantages, diffuseraient les meilleures pratiques et offriraient des sessions de formation et de l'aide en ce domaine. Ils pourraient être intégrés aux services administratifs qui s'occupent des petites entreprises. Cette stratégie devrait être coordonnée avec les associations professionnelles, afin de réaliser des économies d'échelle dans la conception et la prestation de services d'information et de formation ainsi que pour mieux les adapter aux besoins sectoriels spécifiques.

L'attachement aux habitudes commerciales existantes est ce qui empêche le plus les consommateurs d'acheter sur Internet, mais la méfiance que suscite le fait de recevoir ou de retourner des objets, comme les considérations de sécurité et de protection de la vie privée, jouent aussi un rôle. Pour convaincre les consommateurs et gagner leur confiance, plusieurs initiatives privées, ont été lancées dans les pays de l'OCDE en matière de certification des entreprises en ligne; il s'agit, par exemple, de labels de qualité et de confiance qui garantissent la conformité à un ensemble de règles préétablies d'honnêteté dans la conduite des affaires et indiquent les bons antécédents. Bien que ces initiatives privées puissent permettre d'établir la confiance à l'égard du commerce par Internet, on peut les renforcer en mettant en place un cadre réglementaire solide et efficace qui réponde aux préoccupations de protection du consommateur, de respect de la sphère privée et de sécurité des transactions. À l'heure actuelle, ces questions sont régies par diverses lois dont l'application relève de différentes administrations. Le manque de transparence qui en résulte risque d'affaiblir la confiance des consommateurs dans le commerce électronique. Le gouvernement devrait donc réexaminer le dispositif réglementaire, en vue d'une plus grande transparence et pour s'assurer qu'il ne freine pas les activités de commerce électronique. Il devrait aussi mettre en place les mécanismes de règlement à l'amiable des différends qui sont indispensables pour que le consommateur ait confiance dans le commerce électronique.

Le coût élevé d'accès à Internet fait également obstacle au développement du commerce électronique aussi bien entre les entreprises qu'entre elles et les consommateurs (OCDE, 2004b). Malgré de sensibles baisses ces dernières années, dues à d'importantes

mesures de libéralisation du secteur des télécommunications, les tarifs restent supérieurs à ceux pratiqués dans la plupart des autres pays de l'OCDE (OECD, 2007c), ce qui représente une lourde charge, surtout pour les petites entreprises. Il faut faire plus pour intensifier la concurrence dans ce secteur. La mesure la plus importante à prendre est de renforcer l'indépendance du régulateur des télécommunications, comme le soulignait l'*Étude économique* de 2007 (OCDE, 2007a). Par ailleurs, une offre insuffisante de services privés de distribution et de logistique pourrait gêner le développement du commerce électronique dans le pays en limitant la livraison de produits dans des conditions efficaces. Actuellement, Slovenska Posta (société anonyme dont le capital appartient entièrement à l'État) détient 85 % environ du marché, ce qui lui en assure le contrôle. Le gouvernement devrait la privatiser rapidement pour créer les conditions de l'exercice d'une concurrence loyale dans le secteur postal. En outre, il conviendrait d'abroger la modification de 2008 à la loi postale qui confère à Slovenska le droit exclusif de traiter le courrier hybride¹⁷.

Mettre rapidement en place l'administration électronique

Une utilisation optimale des TIC est aussi un bon moyen d'améliorer la productivité de l'administration publique (OCDE 2005b). Le gouvernement slovaque estime que le recours à l'électronique pourrait aboutir à supprimer au moins 3 900 postes dans l'administration publique (sur un effectif total de 430 000 dans le secteur public¹⁸), d'où une économie annuelle représentant à peu près 0.07 % du PIB¹⁹. Depuis 2004, il a approuvé plusieurs documents qui définissent les objectifs stratégiques de l'administration électronique en République slovaque, ainsi que les plans d'action qui les accompagnent (encadré 2.3)²⁰. Toutefois, la mise en œuvre a été lente, en raison de la confusion des responsabilités, ainsi que d'une insuffisance de suivi et de coordination. Seuls quelques services sont offerts électroniquement et les Slovaques continuent à passer en moyenne cinq jours par an dans les bureaux des administrations. De plus, il y a peu de coopération entre les services : les registres ne sont pas interconnectés et peuvent même être tenus en double; il n'y a pas non plus d'harmonisation des décisions d'investissement, de sorte qu'un service se sert rarement des systèmes que les autres ont déjà conçus. Le portail mis en place pour la passation des marchés publics n'est guère utilisé. Pour toutes ces raisons, la République slovaque occupe l'avant-dernier rang des pays de l'OCDE dans l'*Enquête sur l'administration électronique* effectuée en 2008 par les Nations Unies.

Pour relancer les initiatives en ce domaine, le gouvernement a adopté en 2008 la *Stratégie d'administration électronique* de la République slovaque et le *Concept national d'informatisation de l'administration publique*; il a fixé de nouveaux délais à l'application de la stratégie et présenté les grandes lignes du système informatique de l'administration publique. Il est essentiel que le gouvernement fasse tout ce qui est en son pouvoir pour respecter le nouveau calendrier et que l'administration électronique commence à fonctionner en 2013, date retenue comme objectif. S'agissant des priorités, la formation des agents à l'informatique et à Internet devrait avoir lieu au tout début du processus, de même que l'adaptation du système juridique aux exigences de l'administration électronique. Pour éviter les difficultés rencontrées dans le passé, comme l'insuffisance de coordination et l'absence de responsabilité, la mise en œuvre de l'administration électronique a été confiée à une seule instance de l'État, le ministère des Finances. Il est bon qu'il existe une agence centrale de coordination, mais il est aussi indispensable de nommer dans chaque ministère un représentant de haut niveau responsable de l'application du plan d'action.

Encadré 2.3. La stratégie de la République slovaque en matière d'administration électronique

Les principaux objectifs sont* :

Accroître la satisfaction des citoyens, des entreprises et des autres organismes publics à l'égard de l'administration publique

- Il sera créé un portail central d'administration électronique, sur lequel il sera possible d'ouvrir des comptes électroniques personnalisés entièrement fonctionnels. Les administrés devront communiquer toutes leurs données actualisées en une seule fois et ces informations seront partagées entre les services.
- Les services électroniques de l'administration publique seront, dans une large mesure, accessibles par le truchement d'intermédiaires appartenant au secteur privé.
- La totalité de la population pourra utiliser l'administration électronique, y compris les personnes handicapées et les catégories socialement défavorisées.
- Les administrés passeront au plus deux jours dans les services, dans les cas où leur présence sera indispensable.
- On assurera la sécurité des informations communiquées entre les citoyens et l'administration publique et au sein de celle-ci.

Améliorer le fonctionnement de l'administration publique

- Des registres de base seront créés et interconnectés. Ils pourront même être utilisés par des entités commerciales.
- En une seule démarche, les administrés pourront obtenir les services relevant de différents organismes et institutions. Les médiateurs et les prestataires de services du secteur privé pourront apporter leur contribution en complément de l'administration publique.
- On pourra faire établir des cartes d'identité et des signatures électroniques.
- Le système juridique sera adapté aux besoins de l'administration électronique.

Rendre l'administration publique plus efficace

- Le financement des TIC sera centralisé, dans le cadre des procédures d'élaboration du budget de l'État.
- On concevra des applications centrales destinées à être utilisées conjointement par les différents services.
- La passation des marchés publics s'effectuera électroniquement. Les services coopéreront en ce domaine, ce qui améliorera l'efficacité ainsi que la transparence, et aboutira finalement à une baisse des coûts.

Améliorer les compétences des agents de la fonction publique

- Les personnes travaillant avec les TIC seront dotées d'une qualification en informatique.
- Les agents de l'administration publique seront aptes à répondre aux exigences d'une société du savoir.
- Une formation aux outils électroniques sera offerte aux agents.

* Ministère des Finances de la République slovaque (2008).

Encadré 2.4. **Recommandations en vue de rendre les marchés du travail et des produits plus flexibles**

Empêcher que la hausse des salaires dépasse celle de la productivité

- Abroger l'extension des conventions collectives salariales. À défaut, assouplir les conditions d'exemption et utiliser largement les possibilités en ce domaine.
- N'effectuer de nouveaux relèvements du salaire minimum que s'ils n'ont pas d'effets négatifs sur l'emploi.
- En prenant les décisions relatives au niveau du salaire minimum, tenir compte de l'avis d'une commission d'experts indépendants.

Réduire les obstacles réglementaires à la concurrence dans les activités de services

- Assouplir les conditions d'entrée sur le marché imposées aux professions libérales, tout en conservant les normes de qualification professionnelle nécessaires.
- Assouplir les règles d'exercice de l'activité dans les professions juridiques. Reconsidérer, par exemple, la loi qui leur interdit de faire de la publicité et alléger la réglementation tarifaire. Alléger aussi les restrictions portant sur le statut juridique de l'entreprise.
- Étendre aux professions libérales les points de contact uniques qui existent déjà à l'intention des petites entreprises.

Veiller à ce que les conditions-cadres ne freinent pas le développement du commerce électronique

- Créer des centres (éventuellement intégrés aux services administratifs chargés des petites entreprises) qui donnent une information complète sur les activités d'entreprise et de commerce électroniques, diffusent les meilleures pratiques, proposent des sessions de formation et une aide au lancement de ces activités. Y faire participer les associations professionnelles, afin de réaliser des économies d'échelle et de mieux adapter l'offre de services aux besoins sectoriels spécifiques.
- Réviser la réglementation actuelle relative à la protection du consommateur et de la vie privée ainsi qu'à la sécurité pour assurer plus de transparence et veiller à ce que les consommateurs utilisant le commerce électronique soient suffisamment protégés contre d'éventuelles fraudes.
- Instituer des mécanismes efficaces et équitables de règlement amiable des différends, afin de susciter la confiance des consommateurs dans le commerce électronique.
- Renforcer l'indépendance du régulateur des télécommunications.
- Privatiser rapidement la société Slovenska Posta. Abroger la modification de 2008 de la loi postale, qui lui confère le droit exclusif de traiter le courrier hybride.

Accélérer la mise en œuvre de l'administration électronique

- S'assurer que l'administration électronique commence à fonctionner en 2013, date retenue comme objectif.
- Veiller à ce que la formation des agents à l'informatique et à l'Internet ainsi que l'adoption du cadre juridique de l'administration électronique aient lieu au tout début de la phase d'application.
- Désigner dans chaque ministère un représentant de haut niveau responsable de l'exécution du plan d'action.

Notes

1. La faiblesse des salaires du secteur public est peut-être la cause principale du bas niveau des tarifs des services publics. Dans le passé, ces tarifs, maintenus artificiellement bas pour des raisons politiques, contribuaient aussi au niveau globalement modeste des prix du secteur public. Mais on a mis fin à la plupart de ces distorsions de prix (OCDE, 2005). En République slovaque, les écarts de rémunération entre secteurs public et privé sont négligeables, alors que, dans les économies avancées, les rémunérations publiques dépassent les rémunérations privées.
2. Selon Čihák et Holub (2005), le processus de rattrapage s'accompagne non seulement d'une convergence du niveau général des prix, mais aussi de la structure des prix relatifs. C'est pourquoi il est susceptible de réduire la dispersion des prix dans les économies où il se produit.
3. Comme l'indice des prix à la production (IPP) appréhende surtout l'évolution des prix des biens et des services échangeables, l'effet Balassa-Samuelson ne peut théoriquement expliquer que la différence entre l'appréciation du taux de change réel basée sur l'IPCH (6¼ pour cent par an en moyenne de 2000 à 2007) et celle basée sur l'IPP (3¾ pour cent par an en moyenne).
4. Cincibuch et Podpiera (2006) ainsi que Égert et autres (2006) valident empiriquement l'hypothèse de biais qualitatif en République slovaque.
5. L'augmentation de la part des biens et services non échangeables influe de deux façons sur les prix globaux à la consommation. D'abord, si l'on suppose que les prix des biens et services non échangeables augmentent plus vite que ceux des biens et services échangeables, une pondération plus forte des premiers au sein de l'IPCH accélère mécaniquement l'inflation totale. Ensuite, la hausse de la demande de biens non échangeables les enchérit, ce qui fait monter le niveau général des prix. Théoriquement, cette modification des préférences en faveur des biens et des services non échangeables ne devrait entraîner qu'un changement des prix relatifs; mais, comme les prix des biens et services échangeables sont déterminés sur le marché mondial, le niveau des prix est également impacté.
6. Lein-Rupprecht et autres (2007) montrent que, dans les pays d'Europe centrale et orientale membres de l'UE, l'inflation est un phénomène largement structurel, dû au processus de convergence nominale. En République slovaque, ces effets de convergence s'avèrent particulièrement durables (selon les auteurs, il faut environ 9 ans pour réduire de moitié un écart de niveau de prix donné).
7. Sauf mention contraire, on définit la zone euro comme l'ensemble des pays ayant adhéré avant 2007, c'est-à-dire l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Portugal.
8. Selon l'estimation d'Hervé et autres (2007), portant sur un panel de neuf régions économiques, une hausse de 10 points de l'ouverture commerciale (mesurée par le ratio exportations + importations/PIB) élève de 0.3 point par an le taux de convergence de la production par habitant vers l'équilibre à long terme.
9. Rose et Stanley (2005) recourent à une analyse par méta-régression pour quantifier l'effet de l'union monétaire sur les échanges et situent sa contribution au commerce bilatéral dans un intervalle de 30 à 90 %. La Banque nationale de Slovaquie (2006) a prévu que l'adoption de l'euro augmenterait le commerce extérieur total de la République slovaque d'à peu près 50 % à long terme.
10. On trouvera dans Hervé et autres (2007), encadré 2, une présentation des études des effets de l'intégration économique sur la croissance ainsi que du rôle de la recherche-développement et de l'investissement en capital humain.
11. À peu près 25 % des salariés slovaques sont couverts par des conventions collectives.
12. Un employeur peut demander une exemption surtout dans les cas suivants : une autre convention collective de niveau supérieur lui est applicable; il fait l'objet d'une demande de mise en faillite; il est en liquidation; il emploie moins de 20 salariés; plus de 10 % des salariés sont des handicapés; il a été victime d'un événement exceptionnel dont les conséquences se font encore sentir.
13. En 2008, les partenaires sociaux ne sont pas parvenus à un accord sur la hausse du salaire minimum applicable en janvier 2009 et celle-ci a été fixée par le gouvernement. Il a décidé de le porter à 8 902 SKK (295 EUR), soit une augmentation supérieure à celle autorisée par la loi. Elle a été rendue possible par une modification de la loi sur le salaire minimum (adoptée en septembre 2008), qui a conféré au gouvernement le droit de le relever plus que ce que prévoit cette loi.
14. L'existence d'un retard de productivité dans les secteurs abrités s'écarte de l'hypothèse Balassa-Samuelson d'une productivité égale de ces secteurs dans tous les pays.

15. Ces enquêtes d'opinion ne sont peut-être pas représentatives de la situation réelle de la réglementation et traduisent simplement l'opinion subjective des participants; mais c'est elle qui détermine en définitive les décisions des entreprises.
16. Selon la directive de l'UE 2006/123/CE relative aux services dans le marché intérieur, les interdictions totales de faire de la publicité dans un ou plusieurs médias donnés devraient être abolies au plus tard à la fin de 2009 dans tous les pays membres.
17. Le courrier hybride est le courrier en bloc (les factures, par exemple) qui peut être acheminé électroniquement sur un site proche de la destination, puis imprimé, trié et distribué au client final.
18. Ce chiffre englobe l'administration publique, la défense, la sécurité sociale obligatoire, l'éducation, la santé et les services sociaux.
19. Voir ministère des Finances de la République slovaque (2008). Les calculs reposent sur l'hypothèse que la population utilise Internet pour 20 grandes catégories de services offerts par l'administration publique. Le montant des économies réalisées est basé sur le salaire moyen d'un agent du secteur public au premier trimestre de 2007 (20 921 SKK ou 694 EUR).
20. Les objectifs stratégiques de l'administration électronique ont été exposés dans deux documents : *Stratégie de l'information dans la République slovaque* (approuvé en 2004 par le gouvernement) et *Stratégie pour la compétitivité de la République slovaque en 2010* (approuvé en 2005). Le principal plan d'application figure dans le document intitulé *Feuille de route pour l'introduction des services électroniques dans l'administration publique* (approuvé en octobre 2005), tandis que le financement du projet a été exposé dans le document intitulé *Programme opérationnel 2007-13 pour la société de l'information* (auquel la Commission européenne a donné son accord en septembre 2007).

Bibliographie

- Arnold, J., G. Nicoletti et S. Scarpetta (2008), « Regulation, allocative efficiency and productivity in OECD countries », *Documents de travail du Département des affaires économiques*, n° 616, OCDE, Paris.
- Balassa, B. (1964), « The purchasing-power-parity doctrine: a reappraisal », *Journal of Political Economy*, 72, pp. 584-596.
- Banque mondiale (2008), *Doing business 2009: Comparaison des réglementations dans 181 pays*, Banque mondiale/Société financière internationale, Washington, DC.
- Benigno, G. et C. Thoenissen (2003), « Equilibrium exchange rates and capital and supply side performance », *Economic Journal*, 113, pp. 103-124.
- Čihák, M. et T. Holub (2005), « Price convergence in EU-accession countries: evidence from the international comparison », *Économie Internationale*, 102, pp. 59-82.
- Cincibuch, M. et J. Podpiera (2006), « Beyond Balassa-Samuelson: real appreciation in tradables in transition countries », *Economics of Transition*, 14, pp. 547-573.
- Égert, B. et autres (2003), « The Balassa-Samuelson effect in central and eastern Europe: myth or reality? », *Journal of Comparative Economics*, 31, pp. 552-572.
- Égert, B. (2002), « Investigating the Balassa-Samuelson hypothesis in transition: Do we understand what we see? », *Bank of Finland Discussion Papers*, n° 6.
- Égert, B. (2007), « Real convergence, price level convergence and inflation differentials in Europe », *CESifo Working Papers*, n° 2127.
- Égert, B. et J. Popdiera (2008), « Structural inflation and real exchange rate appreciation in Visegrad-4 countries: Balassa-Samuelson or something else? », *CEPR Policy Insights*, n° 20.
- Égert, B., K. Lommatzsch et A. Larhèche-Révil (2006), « Real exchange rate in small open OECD and transition economies: comparing apples with oranges », *Journal of Banking and Finance*, 30, pp. 3393-3406.
- Hanousek, J. et R.K. Filer (2001), « Consumers' opinion of inflation bias due to quality improvements in transition in the Czech Republic », *CERGE – EI Working Papers*, n° 184.
- Hervé, K. et autres (2007), « Globalisation and the Macroeconomic Policy Environment », *Documents de travail du Département des affaires économiques*, n° 552, OCDE, Paris.
- Høj, J. et autres (2007), « Product market competition in the OECD countries: taking stock and moving forward », *Documents de travail du Département des affaires économiques*, n° 575, OCDE, Paris.

- Honohan, P. et P. Lane (2003), « Divergent inflation rates in EMU », *Economic Policy*, 18, pp. 357-394.
- Kovács, M.A. (2004), « How real is the fear? Investigating the Balassa-Samuelson effect in CEC5 countries in the prospect of EMU enlargement », dans Szapary, G. et J. von Hagen (éd.), *Monetary Strategies for Accession Countries*, Edwar Elgar.
- Lein-Rupprecht, S.M., M.A. León-Ledesma et C. Nerlich (2007), « How is real convergence driving nominal convergence in the new EU member states? », *Documents de travail de la BCE*, n° 827.
- Lojschová, A. (2003), « Estimating the impact of the Balassa-Samuelson effect in transition economies », *Economies Series*, n° 140, Institute for Advanced Studies, Vienne.
- MacDonald, R. et L. Ricci (2002), « Purchasing power parity and new trade theory », *Documents de travail du FMI*, n° 32.
- Mihaljek, D. et M. Klau (2008), *Catching-up and inflation in transition economies: the Balassa-Samuelson effect revisited*, l'Atelier de la Communauté européennes sur « What drives inflation in the new EU member states » (en anglais uniquement), Bruxelles, 22 octobre 2008.
- Mikulcová, E. et E. Stavrev (2001), « Replacement of a consumer basket component by another of higher quality and the CPI adjustment for the quality change – Camcorders », *CERGE-EI Discussion Papers*, n° 70.
- Ministère des Finances de la République slovaque (2008), *eGovernment strategy of the Slovak Republic*, ministère des Finances de la République slovaque, Bratislava.
- National Bank of Slovakia (2006), *The effects of euro adoption on the Slovak economy*, National Bank of Slovakia, Bratislava.
- Nicoletti, G. (2001), « Regulation in services », *Documents de travail du Département des affaires économiques*, n° 287, OCDE, Paris.
- Nicoletti, G. et S. Scarpetta (2005), « Regulation and economic performance », *Documents de travail du Département des affaires économiques*, n° 460, OCDE, Paris.
- OCDE (2004a), *The economic impact of ICT: measurement, evidence and implications*, OCDE, Paris.
- OCDE (2004b), *TIC, commerce électronique et PME*, OCDE, Paris.
- OCDE (2005a), *Études économiques de l'OCDE : République slovaque*, OCDE, Paris.
- OCDE (2005b), *e-Government for Better Government* (en anglais uniquement), OCDE, Paris.
- OCDE (2006), *Perspectives de l'emploi*, OCDE, Paris.
- OCDE (2007a), *Études économiques de l'OCDE : République slovaque*, OCDE, Paris.
- OCDE (2007b), *Mesurer les impacts des TIC au moyen des statistiques officielles*, OCDE, Paris.
- OCDE (2007c), *Science, technologie et industrie : tableau de bord de l'OCDE 2007 : Innovation et performance dans l'économie globale*, OCDE, Paris.
- Rose, A.K. et T.D. Stanley (2005), « A meta analysis of the effect of common currencies on international trade », *Journal of Economic Surveys*, 19, pp. 347-365.
- Samuelson, P. (1964), « Theoretical Notes on Trade Problems », *Review of Economics and Statistics*, 46, pp. 145-154.
- Vladová, A. (2007), « The operation of the Balassa-Samuelson effect in the Slovak economy », *Current Topic*, 15, 11/2007, pp. 18-27, National Bank of Slovakia.
- World Economic Forum (2008), *The Global Competitiveness Report 2008-2009*, World Economic Forum, Genève.